



Laghet, le 6 octobre 2022

**Demande d'autorisation environnementale DAE pour le renouvellement et l'extension
d'autorisation d'exploiter une carrière.**

CARRIERE SOMAT A LA TURBIE

Vous qui nous lisez vous n'avez pas connu le « Perdighier » la modification du milieu a fait disparaître sa faune (perdrix, lièvre, etc...) et sa flore.

L'exploitation de cette carrière a débutée en 1972, voilà une cinquantaine d'année qu'elle n'a cessé de grossir.

En juin 2004 l'exploitation aurait dû être terminée définitivement, malgré tous les problèmes ressentis une nouvelle autorisation de renouvellement a été accordée pour 20 ans ; soit un arrêt définitif de cette carrière pour le 24 mai 2024.

Ce jour, la SOMAT souhaite une nouvelle autorisation pour le renouvellement et l'extension d'exploitation de la carrière, pour une durée de 30 ans ? D'ici là une nouvelle raison pour grignoter encore et encore notre espace naturel.

Une enquête publique est à nouveau mise en ligne (239 pages) qui reprend une chronologie de tous les textes en vigueur ; leur grand savoir-faire, leur professionnalisme :

« la prévention des pollutions, la maîtrise et la réduction des impacts de leur activité sur l'environnement – rien sur l'être humain, sa santé, l'olfactif, son cadre de vie, les bruits de la carrière qui auraient pu être atténués par des murs anti-bruits, les tremblements du sol lors de tirs de mines qui ne seraient que des ondes sans aucun risque, etc....

Renforcer les contrôles des produits inertes stockés sur le site afin d'éviter toutes pollutions sur le site, sols et nappes phréatiques.

Renforcement des mesures de contrôles de l'air, de l'émission des particules fines et des poussières sur les quartiers environnants (Laghet, Spraës, CampBollin, St-Pierre, le Rondeau, St-Martin de Peille, la Gorra, etc...)

On parle /

- des réseaux routiers, va et vient des camions qui n'étant pas bâchés laissent traîner des poussières le long des routes.
- d'inondation susceptible dans le vallon du Gayan, du Perdighier en omettant de préciser que ces vallons se terminent dans le Laghet.

- L'aménagement du vallon du Perdighier, en parc d'agrément paysager, avec la création d'un étang pour la défense des forêts contre l'incendie et accessibilité directe aux Hélicoptères Bombardiers d'Eau, n'a jamais pu être utilisé par le public et encore moins par les H.B.E..

En notre qualité d'association pour la défense de notre patrimoine, nous sommes opposés au renouvellement d'exploitation et à l'extension de la carrière SOMAT.

NOUS EMETTONS UN AVIS DEFAVORABLE A CE PROJET.

La Présidente,

Monique ROUX

Association « Val de Laghet » place de l'Eglise LAGHET 06340-la Trinité